L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS
Bureaux 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 15 MARS.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire.

XXVIX.—Suite.

Cependant, le siége se poursuivait, mais avec [illegible] et de lenteurs. Ce [illegible] que cette bonne petite ville [illegible] et débonnai[illegible] De hautes murailles l'entou[illegible] de boulevards, bastions et tours, [illegible] Au pied de ces [illegible], un fossé profond, aux trois quarts [illegible] petites rivières dans les[illegible], à chaque marée, la mer montait [illegible] des vases, [illegible] mouvants [illegible] et de la porte Cauchoise, de la tour Romé et de la porte [illegible].

[illegible], les deux jetées, la digue, les moindres [illegible] étaient défendus par des engins de [illegible] sortes, par une nombreuse et [illegible] artillerie, largement approvisionnée de munitions, comme aussi toutes les autres batteries tournées du côté de la terre, vers le val et les deux collines. Quant à la garnison, nous avons dit ce qu'elle était. Qu'on juge maintenant de la défense.

Il est vrai que, de l'autre côté, les assiégeants avaient pour eux le nombre, la discipline, l'estime dans les chefs, et, par-dessus toutes choses, cette assurance que donne le sentiment du bon droit. Ils ne restaient pas inactifs, et, nuit comme jour, organisaient l'attaque.

C'était surtout vers l'est et le sud-est que se dirigeaient leurs efforts. Villars commandait une batterie au bord de la mer, Fervacques une autre sur la côte Vasselin, Montpensier lui même, la troisième et la quatrième, vers le bastion des Vases et le quartier Saint Léonard.

Quant à Bois Rosé, avec son bataillon volant de la côte de Grâce, il battait incessamment les alentours, ardent à se porter partout où l'appelaient à la fois l'amour de la gloire et l'amour d'Andrée.

Le 26, après toute une journée de bombardement contre la grand boulevard, Villars, avec ses hommes d'armes et deux cent cinquante chevaux, tenta de s'emparer de la place par surprise. Raoul était à ses côtés; Raoul prit les [illegible] avec les plus intrépides. Ils arrivèrent jusqu'au pied du bastion Saint André, ils l'escaladaient déjà, lorsque Fontaine Martel et le curé de Tourville parurent tout à coup sur le rempart et combattirent avec tant d'ardeur qu'ils parvinrent à faire reculer les assiégeants. La porte de Rouen se trouvait non loin de là. Cinq cents hommes d'élite en sortirent, se ruèrent sur les royalistes et s'emparèrent même de deux fauconneaux, que ceux-ci n'avaient pas eu le temps d'enclouer, et que les assiégés retournèrent contre eux. Vainement Raoul, qui venait de rallier la cavalerie, tenta plusieurs charges pour reprendre l'offensive. Rappelé par Villars qui faisait sonner la retraite, il se vit contraint d'obéir enfin, et regagna son camp [illegible], mais après avoir eu deux chevaux tués sous lui, mais les mains et le visage ensanglantés, les vêtements criblés de balles.

Il venait de se laisser tomber sur son lit de camp, épuisé, haletant encore de la lutte, au [illegible] de ne pas avoir réussi, lorsque Jean [illegible] tout à coup dans sa tente, lui [illegible] prisonnier se trouvait là, amené [illegible] de retraite, et se recommandant de Raoul du Belley.

—Quel est cet homme!—demanda-t-il.

—Je ne sais pas,—répondit Jean,—je n'ai vu que le cornette, qui marchait en avant des autres.

—Amenez-le,—autoriza Raoul.

[illegible] quatre ou cinq reîtres, le prisonnier [illegible]. C'étaient de formidables Helvétiens; [illegible], cependant il les dépassait de toute la tête. Un large bandeau enveloppait une partie de son visage; un long bonnet de laine lui retombait de l'autre côté. Il portait une espèce de costume de forban.

—Approche! — dit Raoul, — que me veux-tu?.... pourquoi raison....

Il n'achève pas. Le forban venait d'arracher à la fois son bonnet et son bandeau. C'était Jacques.

—Toi! toi, prisonnier....

—Comment, quelque argent à ces braves Suisses [illegible] j'ai bien voulu me laisser prendre, et priez les de nous laisser seuls.

Lorsque les reîtres se furent retirés:

—Ah ça!—demanda à son tour Jean Chenu,—comment diable te trouvais-tu parmi ceux qui défendaient la ville?

—Parce que je me trouvais dedans,—répliqua Jacques avec son bon gros sourire épanoui,—parce que j'en arrive. Le maître l'avait décidé, c'était un ordre. Seulement, s'il y avait difficulté pour y entrer, c'était bien autrement difficile pour en sortir.

—Et comment en es-tu sorti?

—Avec la sortie de tout à l'heure. J'avais trouvé moyen d'en être, et quand nous sommes rebroussé chemin, moi j'ai continué tout droit, à fond de train. Nos braves reîtres m'ont écharpé quelque peu. Mais bah! me voici, c'est l'essentiel.

—Et,—demanda Raoul anxieusement,—et.... et l'as-tu vue?

—Est-ce que vous me reverriez, et la mine aussi joyeuse, si je ne vous rapportais pas de bonnes nouvelles!

—Parle, mon bon Jacques! oh! parle vite!

Et, tandis qu'il le faisait asseoir sur son propre lit, tandis qu'il essuyait le sang sur son visage, le Gauthier commença en ces termes:

—Je devrais d'abord remercier le bon Dieu qui m'a permis de vous revoir, mon cher maître; car, outre que vos balles et boulets pleuvaient là-bas comme grêle, si j'eusse été reconnu, on m'aurait bel et bien rôti; tel est le châtiment par lequel le commandeur effraye maintenant ceux qui semblent tentés de le trahir. Et, plus d'une fois j'ai eu la distraction de ce triste spectacle. Ajoutez à cela que, durant les premiers jours, je ne parvenais à rien découvrir, absolument rien!

—Pauvre Jacques!

—Ah! quant à ça, c'est bien la vérité. J'enrageais! Un soir, enfin, à certaine fenêtre, j'entrevis Carmen et me dis: "Puisque c'est bien là que niche la chouette, gageons que la colombe n'est pas loin."

—Comment!—s'écria Raoul, — tu trois donc que Carmen....

—Assurément!—affirma Jacques avant même que son maître eût achevé sa pensée, — assurément, elle est la complice du commandeur, elle est contre votre enhorme. Oh! je n'ai pas eu besoin de vous la dire [illegible] mes confidences. Le fait qui nous concerne n'a pas de mystères pour moi. Autrefois, je vous ai vu, entendu tous les deux vous parler d'amour. Plus tard, dans ses grands yeux noirs, j'ai surpris l'expression de la jalousie. Une jalousie espagnole! Croyez-moi, maître, elle veut s'opposer à tout prix votre bonheur; elle se venge!

—Peut-être! — murmura Bois-Rosé, — mais elle! elle, Andrée!

—J'avais beau rester à l'affût,—reprit le Gauthier après un instant de silence,—épier et guetter nuit et jour.... rien.... toujours rien!....

Mais ce que l'homme cherche vainement, Dieu parfois le lui donne. Le feu de vos batteries [illegible] il y eut de nombreux blessés dans la place. On les avait mis dans la chapelle de Bon-Secours, transformée en ambulance; pas une femme pour les soigner, pour les consoler. Dès le commencement du siége, on avait expulsé toutes les bouches inutiles. Ces malheureux se lamentaient et criaient à fendre l'âme. Tout à coup le bruit se répand que deux jeunes femmes, deux filles de Dieu, vont leur apporter la charpie et le baume préparés par leurs mains. C'était Andrée, c'était Carmen.

—Carmen aussi....

—Oui, mais, j'en suis bien convaincu, cette généreuse idée ne venait que de notre chère et bonne demoiselle. Elle seule avait demandé, exigé, qu'on lui permît de secourir ces pauvres gens; l'autre l'accompagnait, la surveillait, voilà tout. Quant au commandeur, il n'avait eu garde de refuser, espérant calmer par là les murmures de la garnison, encourager tout à la fois et les blessés et les valides. Tout le monde avait été prévenu, tout le monde se trouvait là, et moi parmi les autres.

—Ah! tu l'as vue?

—Je l'ai admirée, maître. Oh! qu'elle était gracieuse et touchante, arrivant ainsi, dans sa blanche robe, et traversant l'affluence de ces brutaux soudards qui, croyant voir une sainte, se courbaient, s'agenouillaient presque, respectueux et silencieux, sur son passage. Et, quand elle eut franchi le seuil, quand elle fut entrée dans la salle, allant à chaque lit de douleur, pansant chaque blessure, laissant à chaque blessé quelque bonne et douce parole qui valait encore mieux que tout le reste, on eût dit un ange du ciel.... et s'il lui fût poussé tout à coup des ailes pour y remonter, personne n'en eût été surpris. On l'adorait. Oh! oui, vous avez raison de l'aimer, maître; elle n'a pas sa pareille ici-bas!

Raoul, cédant à l'émotion qui l'oppressait, se détourna pour essuyer les larmes ruisselant tout à coup sur son visage.

Puis, de nouveau, s'adressant au Gauthier:

—Mais toi, Jacques, que fais-tu durant ce temps-là?.... Andrée t'a-t-elle aperçu?....

—T'a-t-elle reconnu?

—Je le crois bien, pardieu!—répondit Jacques avec une sorte de naïf orgueil,—mais là précisément était le danger. Jusqu'alors je m'étais tenu prudemment à l'écart. N'y pouvant plus tenir enfin, comme elle allait remontir de l'église, je me rapprochai tout à coup. Fort heureusement, j'avais eu le front entamé par un éclat de pierre, et portais ce bandeau pour dissimuler mon visage. Ce fut ainsi qu'elle me rencontra sur son chemin, réclamant son assistance. "Défaites ce bandeau," me dit-elle. J'obéis, mais en tremblant, je le confesse. Un geste, un cri de sa part, et j'étais rôti sans rémission. Mes yeux fixés sur les siens, un doigt sur mes lèvres, je murmurai, tandis qu'elle se penchait vers moi car je m'étais agenouillé pour lui faciliter le pansement: "Silence! au nom de Raoul, car je ne pourrai pas lui rapporter de vos nouvelles...—parlez-moi de vous, comme s'il s'agissait de cette égratignure." Elle avait déjà réprimé son premier mouvement de surprise et de joie; son doux et fin sourire prouva qu'elle venait de me comprendre à demi-mot. Aussi, tout en essuyant mon front: "Plus d'inquiétude, me répondit-elle, dans quelques jours ce sera fini.... Rien à craindre. Du calme, et bon espoir.... mais pas d'imprudence! Il ne faut pas compromettre une guérison certaine. Au revoir, à bientôt, je n'oublie personne."

—Chère Andrée!—murmura Raoul.

Jacques poursuivit:

—Elle attendait une réponse dans le même genre. Je n'eus garde d'y manquer. "Soyez bénie, ma bonne demoiselle," je ne souffrirai guère que de l'impatience.... Il suffit de vous voir pour être guéri, pour être heureux.... Soyez tranquille de votre côté, je réponds de tout.... Ah! je vis bien à l'étonnement de son visage qu'à son tour elle m'avait compris. Elle allait remettre mon bandeau; elle se penchait davantage encore, et, tout en se coulant sur le front, comme pour écarter quelques brins de charpie, ses lèvres simulèrent furtivement un baiser, dans lequel j'entendis ces doux mots: "Pour mon frère!"

—Mon frère!—se récria Raoul: — mais qui [illegible] encore ne l'a décidé, elle se croit toujours ma sœur.... Ah! Andrée!.... Andrée!.... ce n'est plus comme un frère que je t'aime.... et je t'aime! je t'aime!

Puis, avec un élan spontané de jeunesse et de passion:

—Oh! je veux la voir encore, ce matin même.... il le faut!

—Et comment vous?—fit Jean Chenu.

—Mais comment?—dit Jacques, qui, déjà consumé à la joie qu'en aurait son maître, [illegible] dans son fertile cerveau quelque nouvelle ruse qui pût lui en fournir les moyens.

En ce moment, non loin de là, les tambours [illegible] au champ.

Jean Chenu s'empressa d'écarter les rideaux de la tente.

Le soleil se levait à l'horizon, éparpant de ses rayons printaniers la magnifique paysage qui domine la côte de Grâce. La tente ouverte sur le gazon, les soldats en [illegible] qui couronnent des grandes [illegible] qui [illegible] les [illegible]. La cloche de la chapelle, tintait l'Angelus. La mer mouvait [illegible] d'écume, émaillées de débris, accidentée de voiles blanches comme des cygnes. Tout était rayonnement, fraîcheur, parfum, effervescence, chansons d'oiseaux amoureux, printemps et soleil, comme l'âme de Raoul.

A continuer.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

[illegible]

JEUDI, 15 Mars 1866.

[illegible] représentation de la Compagnie [illegible]

LES CLOCHES DU PÈRE MARTIN [illegible]

TROMBAL-CAZAR, Opérette en 1 acte [illegible]

Le spectacle commencera à 7 heures [illegible] 14 mars

Théâtre St-Charles.

JEUDI SOIR, 15 Mars.

THE FLOWERS OF THE FOREST, [illegible] Mme CÉLESTE remplira le rôle de CYNTHIA. [illegible]

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & [illegible]—Propriétaires & Directeurs.

MARDI, MERCREDI & JEUDI, 13, 14 et 15 mars 1866.

Dernière semaine de l'engagement de la jeune prodige

EL NINO EDDIE.

Pantomime, ballet, pièces comiques, [illegible] et chants nègres, romances, exercices gymnastiques.

La troupe est la meilleure, la plus [illegible] qui ait encore été organisée. Mlle GALLETTI, Mlle DE VERE, Mlle BAPTISTINE et un corps de ballet au complet; EL NINO EDDIE, Mlle ADA THEMAN, Mlle HELOISE CLYDE; BOB HART, BILLY EMERSON et DICK PARKER; Miles Sweetman, Howland & Alice Frank-lin; Shelton, Rushton, Ashton, Franklin, Gorman, Sweetman, &c., &c.

☞ Grande représentation, samedi à midi. 13mars

CIRQUE DU SUD

—DE—

STONE, ROSSTON & MURRAY.

Spectacle nouveau.

MERCREDI, 14 MARS.

La compagnie jouera, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain, Lundi, Mardi et Mercredi, 12, 13 et 14, du courant, à 7 heures et demie du soir.

Sur le terrain du "Hospital House"

JEUDI et VENDREDI, 15 et 16, à 7 heures et demie du soir; SAMEDI, 17 du courant, jour de St-Patrice, à 11 heures du matin et 7 heures et demie du soir.

A Carrollton,

DIMANCHE 18 et LUNDI 19 du courant, à 7 heures et demie du soir.

Alger,

MARDI et MERCREDI, 20 et 21 du courant—dernière représentation de la troupe avant son départ pour les Attakapas et le Texas. 13mars—

LA NATURE DEVOILEE

—A LA—

SUCCURSALE DU MUSEE D'ANATOMIE DE NEW-YORK.

AVIS. CHAQUE VISITEUR a droit à un livre de quatre [illegible] sur la génération [illegible]

Rue St-Charles, Nos 40 et 42, en face de l'Hôtel St-Charles. 8 déc

Musée et Institut Zoologique

DU MAJOR BURNELL,

composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 23 de la rue St-Charles, (en face de l'Académie de Musique.)

LES portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 9 heures du soir. L'établissement est ouvert les dimanches de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents pour les enfants 25 cents. 25déc—3m

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.—Rue St-Charles, Nos 40 et 42.

ON peut se procurer quatre lectures, intitulées "La Philosophie du Mariage" et faites au Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en lui adressant une lettre renfermant 25 cents. 20déc—3m

BALS.

GRAND BAL

PARE ET MASQUE DE SOCIETE,

ET

CONCERT-PROMENADE,

POUR ETRE DONNE DANS LA SALLE DES ODD FELLOWS

LUNDI SOIR (La St-Joseph) 19 MARS 1866,

Sous la direction des membres suivants, anciens directeurs des bals de société des années passées:

A. G. Smith, J. H. De Grange, Geo. K. Appo, James Ricketts, F. A. Brede, F. F. Trinchard. Wm. J. Behan, A. Hero, Jr, Theo Toquine, W. I. Hodgson, C. H. Stocker. Claude Rawle, E. F. De Bretton, [illegible], L. M. Johnson, Louis A. Adam.

PROGRAMME DU CONCERT PROMENADE.

CHAS. YAEGER, Chef d'orchestre du [illegible] pour la promenade [illegible].

LEONARD BAYERSDORFFER, Chef d'orchestre du Bal [illegible].

Ouverture de Bal.

Grande marche de Faust....Gounod.

PREMIÈRE PROMENADE.

Duo de Lucrèce Borgia....Donizetti.
Chœur des Enclumes du Trovatore....Verdi.

DEUXIÈME PROMENADE.

Chœur de Lucie de Lammermoor....Donizetti.
Cavatine de Nabuchodonosor....Verdi.

TROISIÈME PROMENADE.

Grande Polonaise Promenade....Meyerbeer.

QUATRIÈME PROMENADE.

Grand air de Falstaff....Balfe.

Les messieurs qui désirent souscrire à ce bal s'adresseront au secrétaire, au contrôle de la salle de bal, ou [illegible] dans la rue du Camp.

Les demandes de billets d'invitation pour dames doivent être remises au secrétaire et doivent [illegible] les noms et les résidences.

Les directeurs se réuniront tous les jeudis soir, à 8 heures, au contrôle de la salle de bal.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les directeurs.

Toutes les personnes masquées seront [illegible] de se démasquer devant le comité, avant d'entrer dans la salle de bal.

Les billets de concessionnaires et les [illegible] de dames ne peuvent, dans aucun cas, être transférés.

[illegible]

On ne pourra positivement pas se procurer de billets de souscripteurs le soir du bal. 13mars

C. A. O. B.

Grand Bal Paré et avec Régalias

Donné par la GROVE PERSEVERANCE No 7, au Masonic Hall,

SAMEDI, 7 AVRIL 1866.

DIRECTEURS:

Aug. Démarest, G. O. Stromeyer, A. H. M. Peterson, L. Molle, Chs. Ammenheuser, Le Loda, F. Randon.

COMITÉ D'INVITATION:

Aug. Démarest, Le. Loda, B. Dous, Jules Lefevre, M. Brisolara, A. A. Cones, J. Lavisso.

Le Comité d'invitation se réunira tous les jeudis soir, à 7 heures et demie, No 38 rue Bourbon, chez M. Randon.

On pourra se procurer des billets aux endroits suivants:

E. Nodal, encoignure St. Louis et Royale.
M. Cassagne, au bureau du Théâtre de l'Opéra.
F. Randon, No 38, rue Bourbon.
A. H. M. Peterson, Passage de la Bourse et Bienville.
B. Dous, No 64, rue Conti.
M. Brisolara, encoignure St. Pierre et Remparts.

Aucune invitation ne sera émise après le 5 avril prochain.

PRIX DU BILLET $2.

Après le jeudi 5 avril, aucune invitation pour dame ne sera émise.

Le comité des Directeurs recevra des propositions pour la location du RESTAURANT et de la BUVETTE, au No 38 rue Bourbon. 26 fév—

INSTITUT LOCQUET,

Pensionnat et externat de Demoiselles,

Rue St-Charles Nos 212 et 214 et rue du Camp No 201, entre les rues Julia et St Joseph.

Pour les prospectus et l'on trouvera les conditions, [illegible] à la Principale, au No 212 de la rue St. Charles. 2 fév—6m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare [illegible].

☞ Les ordres laissés au No 28 [illegible] M. L. DURAND, coin Toulouse et [illegible] exécutés avec promptitude. 28nov—1m

J. SAUVAGE, Courtier,

Passage de la Bourse No 111.

A constamment à vendre des [illegible] situées et des fonds à placer sur hypothèques. 9mars—3m

HOTEL DE L'EUROPE

21, rue [illegible]

Situé à un demi bloc de [illegible]

MMES H. CHOL et F. PRATX.

CUISINE FRANÇAISE.

18déc—3m—

BOIS DE CHAUFFAGE

de chêne, plaine, frêne, [illegible] et cyprès.

2,000 CORDES à vendre [illegible] E. FRADEL, No 44 rue St-Charles. *Dépôt de la compagnie* [illegible] *en face de l'Ursuline*.

AUX FAMILLES.—Voici le [illegible] d'acheter du bois pour l'hiver. [illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 182 de la rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne. [illegible]

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. [illegible]

[illegible]

LE PATTANIC DE FRANCE [illegible]

SLARK, STAUFFER & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE

QUINCAILLERIE,

FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.

Rue de Canal, No 71, Nlle-Orléans.

Agents de [illegible] Compagnie [illegible] pour la vente [illegible]

BORNIO & FRERE.

No 77......RUE GRAVIER......No 77

IMPORTATEURS DE PRODUITS DE CUBA.

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes "LA HONRADEZ."

☞ Ils ont constamment UN STOCK FRAIS [illegible]

BORNIO & FRERE.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus ou d'épuisement de la nature, accompagnée de symptômes alarmants [illegible]

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chaude ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération [illegible]

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Guérit les affections [illegible]

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—[illegible]

Les personnes aux constitutions délicates ou débilitées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'accès des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet. Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold

pour purifier le sang [illegible]

Embellissement du Teint.

[illegible]

L'Extrait de Salsepareille De Helmbold

qui nettoie et renouvelle le sang, rend la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. [illegible]

Donc cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille [illegible]

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de charité publiques, ainsi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du roi et de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

Vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594, Broadway, New-York

26fév—3m S.L.J.—☞

$100,000

DE MÉLODÉONS, MONTRES, PLAQUÉ, BIJOUX, A $1 L'ARTICLE.

AU GRAND

MAGASIN DE CADEAUX

Du No 25 COMMERCIAL PLACE,

entre les rues Camp et St-Charles.

Manière dont se fait la vente.

[illegible]

☞ Nous appelons l'attention des dames sur notre magasin du No 25 COMMERCIAL PLACE. Entrée par la rue du Camp.

☞ Nous donnons journellement plus de cadeaux précieux qu'aucun autre établissement de la ville. Venez voir! No 25 DU COMMERCIAL PLACE.

☞ C'est l'endroit où vous êtes sûrs de recevoir l'équivalent de votre argent.

COMMERCIAL PLACE, No 25. Venez voir.

☞ Venez à la grande vente du No 25.

Le magasin est toujours ouvert après la clôture des théâtres, et nous recevons ceux qui en viennent.

Cinq enveloppes pour une piastre!

Les ordres sont l'objet d'une attention particulière. Adressez-vous à FRYE & CO., Boîte 61, Bureau de Poste, Nlle-Orléans Lne

22 fév—☞ Vente en gros et en détail.

PERDUS OU VOLES,

DEUX BONS émis par le Board de commissaires des levées pour le District de levées des paroisses Carroll et Madison, dans cet Etat, [illegible]

Nlle-Orléans 8 mars 1866. ABAT ET GENFRES.

DEBALLAGE, DEBALLAGE.

Deux-Cent-Cinquante (250) Caisses

MARCHANDISES SECHES

POUR LE PRINTEMPS.

Comprenant un assortiment choisi pour le marché de la ville et de la campagne, pour être vendu

Au plus bas prix du Marché.

AUSSI, CENT (100) CARTONS RUBANS ASSORTIS

4 mars 1m C. JAUBERT & CO. No 29 rue de Chartres.

C. RAVELET & FILS,

66......RUE DE LA DOUANE......66

IMPORTATION

DIRECTEMENT DIRECTE.

Grand choix de BELLES NOUVEAUTÉS ET ARTICLES DE FANTAISIE reçus d'Europe par les derniers arrivages.

TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX.

15 fév—1m

E. W. MANNING & CO.,

A l'angle des rues ROYALE & CONTI.

$100,000

De valeur en Pianos, Montres, Bijouterie de toute sorte pour dames et hommes, articles en plaqué de tous genres, Plumes d'or avec manches d'argent à tubes rentrants, manches en caoutchouc montés en or, Albums de toute espèce pour Photographes, Portefeuilles, Porte-monnaie pour dames et hommes, Coiffes, Livres, Bibles de famille et autres, Gravures, Photographies, Lithographies, Cadres de porcelaine, Jeux d'échecs, &c, &c, &c.

Le tout sera vendu une piastre pièce, en dehors de la valeur réelle de l'objet.

☞ Tout ce que renferme le magasin sera vendu en détail et à TRES BON MARCHÉ.

10 mars—au 1er avril

Fco. PIZARRO MARTINEZ.......ANTONIO PALACIO

MARTINEZ y PALACIO,

MERCANTES,

196.......CALLE GRAVIER.......196,

SEGUNDO PISO.

1er marzo—1m Nueva-Orleans.

Fco. PIZARRO MARTINEZ.......ANTONIO PALACIO.

MARTINEZ & PALACIO,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

196.......rue Gravier.......196.

1er mars 1m Au premier. Nouvelle-Orléans.

CESAIRE FASSY,

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.

ET

MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,

24, rue St Louis,

1er jan—3m Nouvelle-Orléans.

LEON QUEYROUSE,

MARCHAND DE GROCERIES

en gros

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie, &c.

17.......Rue St-Louis.......17

AVIS.

AVIS est donné qu'il sera fait une demande pour le renouvellement des certificats suivants qui ont été perdus ou égarés:

Le certificat No 22 pour 100 actions du Polk County Copper Company, sur lesquelles $10 par action a été payé. Les dites actions ont été émises en faveur de Geo. W. Parker. Le certificat No 61 du "Variété Association," sur lequel $100 ont été payées. Le dit certificat a été émis en faveur de Geo. W. Parker.

L. F. GÉNÉRES, Administrateur de la succession de Geo. W. Parker.

Graines de Coton. Graines de Coton.

2500 Boisseaux de "PROLIFIC" de Dean, choisis de 1865, [illegible]

HARPER, WALKER & Co., No 29 rue Carondelet, No 81.

TAXES DE VILLE

BUREAU DU TRÉSORIER,

23 février 1866.

LES TAXES DE VILLE de 1866 sur les propriétés foncières et mobilières seront dues et devront être payées, à ce bureau,

LE 1er MARS PROCHAIN.

Le soussigné appelle l'attention des contribuables sur [illegible]

[illegible] J. S. WALTON, Trésorier de la ville.

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE,

FABRICANT DE LIQUEURS,

[illegible] RUE [illegible]

ABSINTHE......CURAÇAO......MARASQUIN.

[illegible]

Ligne directe pour la France.

[illegible] des paquebots poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

[illegible]

PEREIRE......Duchesne......SAMEDI 7 avril,
LAFAYETTE......Surmont......SAMEDI 21 avril,
NAPOLÉON III......Bocande......SAMEDI 5 mai,
VILLE DE PARIS......SAMEDI 19 mai.

Prix du passage en or.

Première classe, $130. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront obligés par le Steamer de [illegible] à Paris seulement.

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Bureau transporté du No 7 au No 23, Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 23 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel. Au Havre, chez William Iselin & Cie. 26fév

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nlle Orléans et Mobile.

POUR MOBILE.

Départ : JEUDI, 15 mars, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer MANHATTAN,

[illegible] Wilson, partira ainsi que ci-dessus [illegible] s'adresser à I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

N B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M.

Le steamer payé le fret à 25 pour cent au-dessous du prix marqué dans les "cards". 15mars

AVIS IMPORTANT.

BUREAU DE POSTE,

Nelle-Orléans, 6 mars 1866.

IL est important que le public sache que la loi défend à que les bateaux à vapeur, les bâtiments à voile, les chemins de fer, les compagnies d'Exprès, les lignes de diligences et d'omnibus transportent des lettres non-payées quant leur hors de la malle, à moins que ces lettres ne soient dans des enveloppes timbrées du gouvernement et aux conditions ci-après exprimées.

La seule exception se rapporte aux lettres n'ayant trait qu'à la cargaison d'articles transportés, comme fret, par le bateau à vapeur, le bâtiment à voile, le chemin de fer, la compagnie d'Exprès, la ligne de diligence et d'omnibus [illegible]

[illegible]

Un grand nombre de bureaux de poste de cet Etat et des Etats voisins n'ont pas encore été établis; il devient nécessaire, pour le public, qu'il y ait d'autres agences que les bureaux de poste pour une distribution plus générale d'enveloppes timbrées. Je crois que les négociants commissionnaires, les facteurs, les agents, les clercs de bateaux à vapeur et de chemins de fer, &c., qui ont des relations d'affaires dans tout le pays avantageraient beaucoup la communauté en fournissant de ces enveloppes, de temps en temps, à leurs clients et correspondants. [illegible]

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

8mars—1m

COMPAGNIE DE METIER A TISSER

de la Nouvelle-Orléans.

PLANTEUR! VEILLEZ A VOS INTÉRÊTS

Et ne manquez pas de venir au

No 114 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans,

Pour y voir fonctionner

LE METIER A LA MAIN

Automoteur Perfectionné de Mendenhall.

Il a de grands avantages sur les autres métiers; il est plus simple et plus durable, et un enfant peut le faire fonctionner. Son prix est plus bas.

Les Planteurs peuvent être indépendants EN

Tissant sur le METIER PERFECTIONNÉ DE MENDENHALL tout le linge qui se porte chez eux.

On peut tisser de 15 à 30 VERGES PAR JOUR à l'aide de ce métier qui tisse aussi vite qu'aucun métier de fabrique. On peut commencer, on s'en servant, la moitié du coût des vêtements d'une famille. On peut gagner de $5 à $10 par jour.

Les pièces dont il se compose SE CHANGENT D'ELLES-MÊMES. [illegible]

Il est petit, propre et léger.

Peu plus grand qu'une table à manger ordinaire; le travail en est parfait, les matériaux en sont bons, il est bien verni. Il est très simple et on le comprend facilement le mécanisme. Tout s'y fait en TOURNANT UN CRAN.

Pour plus de détails, les prix, les circulaires descriptives, les échantillons, s'adresser (avec le timbre) à

GOON & BRANDRIFF, Rue St-Charles, No 114, Nlle-Orléans.

24 fév—3m

Avis de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une SOCIÉTÉ pour le commerce de DROGUES en gros, dans cette ville, sous la raison—

WHEELOCK, FINLAY & Co.,

Aux magasins 28 et 30 de la rue des Magasins, coin Gravier, occupés dernièrement par M. T. W. Marsden. Le bureau et l'entrepôt sont au coin des rues Magasins et Commune, au local occupé dernièrement par MM. Woodman & Bros.

E. B. WHEELOCK, E. R. FINLAY, [illegible], E. O. WOODMAN.

Nlle-Orléans, 1er mars 1866.

TRAITES A VUE ou à TERME

SUR LE

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS,

A vendre par E. GRAND & CO, 8 rue Carondelet.

Le Docteur M. ESCOUBAS,

de la Faculté de médecine de MONTPELLIER Rue Royale, No 143, entre St-Pierre et Toulouse

Consultations de midi à une heure.

M. M. ESCOUBAS pratique la médecine depuis vingt-sept ans, 14 ans en France, 13 aux à la Nlle Orléans, et au Mexique. Il offre [illegible]

Dispensaire et Maison de Santé

DE LA RUE BARONNE,

A l'angle des rues Baronne et Girod.

CET établissement, qui vient d'être considérablement agrandi, peut maintenant recevoir les malades en plus grand nombre.

Médecins:—MM. les Docteurs Trudeau et Formento. Pharmacien:—M. J. A. Lonsevillo. Consultations de 10 h. A. M. à 2 h. P. M.

Bureau de Prêts,

A l'instar des bureaux de Paris,

Rue St-Charles, No 56.

Bureau de dépôt, au premier, entre les rues Gravier et Union.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposent des articles à son bureau de prêts pourront les racheter à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

CHARLES LOEFFLER,

Poseur d'installations de Gaz.

Rue de Chartres, No 143, entre les rues St-Louis et Toulouse.

A constamment en magasin—candélabres, branches, etc. pour gaz et huile de charbon; tuyaux et installations de gaz; globes et abat-jour. Les ordres émanant de la campagne sont remplis avec la plus grande promptitude. 13 fév—3m

MISCHE & CO.

(Successeurs de BARRETT & HUBER),

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS.

Rue Poydras, No 71.

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et indigènes—qu'ils vendront aux marchands au plus bas prix. Les ordres de la campagne seront remplis avec promptitude. 22fév—3m

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord [illegible]. Le Schnapps [illegible] ce qu'on nomme de fantaisie [illegible] un article ordinaire. [illegible]

[illegible] 26 rue Commune.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1866.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée le 5 janvier 1866, des propositions [illegible]

[illegible]

LOUIS GAGELT, secrétaire.

12janv—au 15mars

W. H. JOHNSON......JOSEPH DENEGRE......D. B. PENN

JOHNSON, DENEGRE & PENN

Facteurs de coton

ET

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

132............Rue de la Commune............132.

AGENCE D'IMMIGRATION,

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. SEIMONENG, annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de Paris de se procurer de commerce de France et de la Prusse [illegible] de l'immigration de travailleurs, [illegible] et de la Chine. [illegible]

BALANCES, ...BALANCES,

BALANCES PATENTEES A FLE AUX,

DE FAIRBANKS,

Complètes, à échelle de coton compris.

A vendre par L. F. BERT & Co. [illegible] Près la Compagnie, No 128, Coin Commerce &c. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

TOURNE ET NEUBERGER

Vente sans réserve [illegible]

MINNETONKA,

par ordre des Agents des Assureurs.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER.

ETIENNE TOURNÉ, encanteur,

Office 27, Rue Carondelet

JEUDI, 15 mars 1866, à midi, à la Bourse des Marchands et des Banquiers, rue Royale, entre Canal et Douane—

Il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur,

Le Steamship MINNETONKA,

classé A. 1 1/2, jaugeant 693 tonneaux, construit en 1860, tel qu'il se trouve au wharf de Brooklyn Warehouse à Alger.

Ensemble, toutes les meubles, agrès, apparaux et accessoires y appartenant et dont l'inventaire peut être vu au bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6mars

VENTE

D'Ouvrages de Médecine ET D'Instruments de Chirurgie

Appartenant au Gouvernement.

IL sera vendu, VENDREDI 16 mars 1866, à 10 1/2 heures du matin, au No 136 Nouvelle Levée, conformément aux ordres reçus du chirurgien en chef de l'armée des Etats Unis, un fort excédant d'excellents instruments de chirurgie, d'ouvrages de médecine, savoir:

4 trousses de campagne,
[illegible] trousses pour opérations de premier ordre,
[illegible] trousses pour opérations ordinaires;
[illegible]
[illegible] lancettes à ressort;
[illegible] spéculums pour l'oreille;
[illegible] instruments à vacciner (à ressort);
[illegible] vol. Manuel de Chirurgie de Smith;
[illegible] vol. Chirurgie élémentaire;
[illegible] vol. Anatomie, Harrison, &c;
[illegible] vol. Anatomie, Chirurgie;
[illegible] vol. Chimie de Fowne;
[illegible] vol. Dispensaire des Etats Unis;
[illegible] vol. Hygiène de Hammond;
[illegible] vol. Exercice de la Médecine, de Watson;
[illegible] vol. do do de Wood;
[illegible] vol. Chirurgie, de Gross;
[illegible] vol. Chirurgie, de Miller & Druitt;
[illegible] vol. Chirurgie, d'Erichsen.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Il sera vendu incontinent, et après avis publié, un excédant de literie, de meubles et de fournitures d'hôpitaux.

C. B. WHITE, Assistant chirurgien-major de l'armée des E. U.—Fournisseur médical.

15 mars—2t

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Jas. OGILVIE—No 18,934.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession de se faire connaître au soussigné, sans délai, et de présenter le compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres sur lesquels elles sont fondées; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont requis de se présenter pour régler, afin d'éviter une poursuite et les frais. W. R. CRANE, exécuteur testamentaire datif, rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, ou à ses avocats DURANT & HORNOR, No 18 rue Carondelet.

14mars—15,29

Succession de JOHN WRIGHT—No 25,249.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession de se faire connaître au soussigné, sans délai, et de présenter le compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres sur lesquels elles sont fondées; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont requis de se présenter pour régler, afin d'éviter une poursuite et les frais. W. R. CRANE, exécuteur testamentaire datif, rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, ou à ses avocats DURANT & HORNOR, No 18 rue Carondelet.

14mars—15,29

Succession de MARIE RONDEAU

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession de se faire connaître au soussigné [illegible]. W. R. CRANE, exécuteur testamentaire datif, rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, ou à ses avocats DURANT & HORNOR, No 18, rue Carondelet.

14mars—15,29

SUCCESSION DE Mme VEUVE J. MATERRE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

SUCCESSION DE DAVID COPLAND—No 26,544.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

ABNER B. CHARPENTIER et ALPHONSE TERTROU vs leurs créanciers et les créanciers de LOBIT et CHARPENTIER—No 21,423.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour, ce 14 février 1866. J. O. CHALON, Député Greffier.

TRANSFERT DE CABINET

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, [illegible] près la rue du Canal, près de Logan.

CONSERVEZ VOS DENTS!

J. A. CASABAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 136......RUE DU CANAL......136

[illegible] Il [illegible] en français, en espagnol et en anglais.

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Broderies, Lingerie, Mercerie, [illegible] Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.

39..............RUE DU CANAL..............39

Au premier, au-dessus de Roch.

Avis aux constructeurs.

DEPOT DE PLANCHE ET CHARPENTE.

A VENDRE, en gros et en détail, à l'angle de la rue Toulouse et Franklin, Vieux Bassin—[illegible]

Les entrepreneurs et les constructeurs sont invités à [illegible]

J. JOUET.

DROGUES, MEDICAMENTS,

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Qui ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE

Tout ce qu'il faut pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualités.

G. B. GRAHAM & CO,

130..........RUE GRAVIER..........130

Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents de la "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin [illegible]

[illegible]

Vin de Champagne de la célèbre

marque de Charles Heidsieck, de Co.,

Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation de ce célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude [illegible].

COUTURIE FRERES, 27, rue [illegible]

JOHNSON, DENIS, BERAULT & LEGENDRE,

AVOCATS,

19, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans,

ET

Paroisse St-Jacques.

LES soussignés se sont associés pour l'exercice de la profession d'avocats devant les Cours de la Nouvelle-Orléans. Ils pratiqueront également dans les Districts Judiciaires, comprenant les paroisses de St-Jacques, St-Jean Baptiste, St-Charles, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne, Iberville, et Est et Ouest Bâton Rouge.

CHARLES ANDREW JOHNSON, HENRY DENIS, ST MAURICE BERAULT, EMILE LEGENDRE.

Poêle à vapeur à l'Huile de Pétrole.

AVEC LUMIÈRE.

La plus grande Merveille du Siècle.

[illegible]

Au No 106, rue du Camp, coin Poydras.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS,

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS nous donnons à nos amis et au public que nous [illegible] MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre [illegible]

LEEDS & Co.

J. [illegible], Jno. F. Butts, [illegible]

MARTIN & BUTTS,

FACTEURS DE COTON

ET

Marchands Commissionnaires,

Bureau, rue Gravier, No 172, au premier, Nouvelle-Orléans.

G. O. GARRET [illegible] M. GOODRICH et CHS. R. BAILEY [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feu [illegible] BRADY, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible] en vertu d'un ordre de vente [illegible] par l'Honorable Deuxième Cour de District [illegible] JEUDI [illegible] 1866, à midi, [illegible] et des Encanteurs, rue Royale, entre [illegible] du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la criée publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, du Bassin, Girod et Lafayette. Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds [illegible] de face à la rue Franklin sur environ cent vingt [illegible] de profondeur. Le tout plus ou moins. Le dit îlet est aussi désigné par le No Trois dans l'îlet borné par les rues Girod, Hevia, St. Pierre et St Jean, suivant plan dressé par Wm T. Thompson, alors voyer, en date du 25 janvier 1842, annexé à un acte au rapport de F. Grima, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 février 1842.

Cette propriété appartenait à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de l'Asile des Orphelins de la Nouvelle-Orléans suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du [illegible] avril 1860.

☞ Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet [illegible] à la satisfaction de l'administratrice, et l'hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 fév—8, 7, 12, 15 m

C. A. HENSLER (O. BUISSON, subrogé) vs M. J. BUJAC.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,193—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Onze, de l'îlet numéro Dix-huit, borné par les rues du Canal, de la Douane, Franklin et Tremé et mesurant vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Franklin, sur soixante dix-neuf pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Cette propriété appartenait au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. Montgomery, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 février 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra faire assurer la propriété et en transférer la police d'assurance au porteur des billets. L'acquéreur aura la faculté de payer en comptant la totalité du prix d'adjudication. Le propriétaire est aujourd'hui tenu à la faculté de payer [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

6 mars—15, 22, 31—avril 7

ROBERT H. BAILY, curateur, &c, vs. McKNIGHT.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,648—En vertu d'un writ de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—La magnifique résidence bien connue comme ayant appartenu à feu Thomas B. Poindexter, formant l'angle des rues St Charles (autrefois Nayades) et St. André, dans l'îlet borné par les rues St Charles (autrefois Nayades), St André, Carondelet (autrefois Apollo) et Joséphine, dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant cent trente sept pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue St Charles (autrefois Nayades), sur cent soixante treize pieds dans ligne de profondeur [illegible]

[illegible]

Ensemble avec la spacieuse et magnifique maison de résidence en briques à étages construite en ardoises ayant au rez-de-chaussée une galerie et six chambres au premier, deux salons, salle à manger et trois chambres à coucher, une galerie et deux chambres dans l'attique, une cuisine en briques, écurie, remise, étables, deux dépendances et appartements, trois cuves et leurs à demeure; une vaste jardin en plein rapport, &c.

2o—Quatre terrains situés dans l'îlet susdit et contigus à la propriété ci-dessus décrite, [illegible]

3o—Et deux terrains situés dans le même îlet, désignés par les Nos vingt-deux et vingt-quatre [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception aucune.

La propriété ci-dessus décrite appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de dit Thomas B. Poindexter, décédé, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 10 d'avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU Shérif de la Paroisse d'Orléans

6 mars—15, 22, 31 et 7 av

La ville de Baltimore vs. J. & W. Ellis.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,267—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

ONZE CERTAINS ILETS ou portions de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6mars—15, 31—avril 7

John Davidson contre Davis & Cofield.

A LA COUR de Deuxième District Judiciaire dans et pour la Paroisse de St-Bernard—[illegible]

SAMEDI, 7 avril 1866, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre établi en habitation sucrière, situé dans la paroisse de St-Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 13 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et du même côté. La façade primitive de la dite habitation était de vingt-six arpents face au fleuve, sur environ quarante arpents de profondeur. [illegible]

[illegible]

Les bâtiments consistent principalement en une sucrerie et un moulin à sucre, vacuum en pails, [illegible]

Conditions—comptant, pour faire face aux sommes dues, payable à la vente, et à crédit pour payer les billets échéant et payables dans les premiers jours de janvier A. D. 1867, 1868 et 1869. ANTE. CHALAIRE, Shérif.

7mars—15, 28, 31—7 avril

COLLEGE DE COMMERCE ET DE TELEGRAPHE DE BRYANT, STATTON & CHAPMAN,

Rue Carondelet, No 33, Nlle-Orléans, Lne.

LE cours embrasse la calligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, le lois commerciales, les calculs, etc., [illegible]

Le droit acquis d'assister au cours donne l'entrée des quarante-cinq collèges.

Il y a des classes de soir pour ceux qui ne peuvent assister dans la journée.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau du collège ou envoyer demander le journal du collège. 6janv—3m

INSTITUT ST-CHARLES

POUR

LES JEUNES DEMOISELLES,

164...Rue Bourbon, vis-à-vis l'Opéra...164

MME MACÉ a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du 1er avril, l'Espagnol fera partie des cours de son Institution et que cette langue, enseignée par une Dame résidant dans le pensionnat, sera gratuitement parlée par les élèves.

Pour renseignements de prospectus, s'adresser à l'Institut. 8 mars—3m

INSTITUTION

240, 242, 244...Rue Remparts...240, 242, 244

EXTERNAT ET INTERNAT.

M. L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il vient de succéder à M. C. Carcel dans la direction de l'Institution de la rue des Remparts, et qu'il fera tous ses efforts pour être à la hauteur de sa tâche. Il ose espérer que le public voudra bien lui continuer le bienveillant patronage qu'il avait accordé à son devancier.

Les cours de cette institution seront ouverts MARDI, 2 janvier 1866 et se continueront pendant toute l'année, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Classes du soir—de 6 heures P. M. à 9 heures P. M. Pour tous renseignements, s'adresser rue Remparts [illegible] 27 déc—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme GERON,

75.........RUE DAUPHINE.........75

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires. 8mars—1m

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris [illegible] au public qu'après de retour de France il peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la Peau. [illegible]

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la blennorrhée et des écoulements. E. GAUDOZ, coin Conti et Bourgogne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Goëlette anglaise Sybel à l'encan.

PAR VINCENT & CO,

WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 21 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

La goëlette anglaise SYBEL, solidement construite, doublée et chevillée en cuivre, telle qu'elle est actuellement en face de l'anse des Chantiers de la Troisième District. La dite goëlette est du port de [illegible] tonneaux anglais.

Inventaire peut en voir l'inventaire au bureau des encanteurs, rue de Chartres, No 16.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14mars

Marchandises sèches françaises, anglaises et américaines.

Par VINCENT & CO.,

WM. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

[illegible] caisses coutils et duck et 41.
[illegible] de Rouen 41,
[illegible] de alpacas,
[illegible] de mousselines,
[illegible] de bonneterie pour hommes et pour femmes,
[illegible] de parasols et parapluies,
[illegible] de ginghams, striped et ties.

—Egalement—

150 rouleaux de nattes.

—Egalement—

800 lots marchandises sèches fraîches de printemps 15 mars

PAR D. E. MORPHY.

Quincaillerie. Quincaillerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 15 mars 1866, à midi, dans la salle d'encan, au magasin No 67 de la rue des Magasins, au premier—

Un lot de quincaillerie, comprenant en partie: vrilles, sondes, tarières, scies, sangles, brides, cadenas, hachettes, limes et vis.

Conditions—comptant. 14mars

Divers. Divers.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 15 mars 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 67 de la rue des Magasins—

Une grande facture de verres, viandes dans des boîtes en fer-blanc hermétiquement fermées, fruits, maquereau, balais, cornichons, saumon, épices, savon, coulis, sauces, savon, champagne, cidre, champagne, tabac à chiquer, tabac à fumer, [illegible] canelle, celliers de mulets, café, &c., &c.

Conditions—Comptant. 15mars

Limons! Limons!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 15 mars 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 67 de la rue des Magasins—

100 caisses limons.

Conditions comptant. 15mars

Clous! Clous! Clous!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 15 mars 1866, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 60 de la rue de la Commune—

50 barillets clous assortis, 4, 6, 10d.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15mars

PAR LEON VON ZINKEN.

Terrains améliorés et de prix, à l'encan

PAR LEON VON ZINKEN, encanteur, Bureau, rue Gravier, No 166, et rue de l'Union, No 17

IL sera vendu, samedi, 17 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

TROIS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette (ci-devant Havis) Howard (ci-devant St Paul), South Poydras et Liberté (ci-devant Orion), Ces terrains ont chacun 17 pieds 11 pouces et 2 lignes 1/3 de face à la rue South Poydras, une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles et [illegible] dans le fond, un passage de 5 pieds de long.

Les améliorations comprennent trois maisons en briques, à étage, à balcon en fer sur la façade, ayant chacune au rez-de-chaussée, deux chambres séparées par des portes à coulisses; au premier, deux chambres et un corridor; trois cabinets, trois chambres à étage, ayant chacune six chambres; cour pavée, hydrant partout, caves, &c. &c.

Chaque terrain sera vendu séparément aux termes et conditions qui suivent:

$1,000 comptant, le reste en deux billets égaux à 6 et 12 mois, garantis par hypothèque sur les propriétés et portant 8 pour cent d'intérêt.

Les acquéreurs devront assurer les propriétés.

Les actes de vente pardevant Joseph Cohn, aux frais des acquéreurs. 11mars

PAR R. M. MONTGOMERY.

CHAISES ET BERCEUSES

Quatre grandes factures de chaises et de berceuses venant d'être débarquées des navires Walter Raleigh, May Flower, Geo. Gilchrist et Taha—Vente à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS.,

R. M. MONTGOMERY Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 15 mars, à 10 heures, dans leur spacieuse salle d'encan, rue du Camp No 27—

140 paquets chaises des Grecian de Drelle,
[illegible]

100 do de chaises et berceuses, à trous pour enfants, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15mars

Meubles—Meubles—Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, JEUDI, 15 mars, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles, tels que:

[illegible]

Une grande facture de lits-cottage, chaises à siège en bois de rotin. Conditions—comptant. 15mars

Grande vente péremptoire de Chevaux appareillés, Chevaux de tir, Mulets, Buggies, Harnais, &c. à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu [illegible] mars, à 11 heures, au dépôt de F. Liner, rue Gravier—

Chevaux appareillés.

Beaux chevaux de selle et de tir.

Beaux mulets domptés.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15mars

PAR FORSTALL & SPEAR.

Belle résidence de famille sur la rue Dorgenois

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J SPEAR, encanteur. Bureau, No 14, Passage de la Bourse.

JEUDI 15 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Dorgenois et Rocheblave. [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6mars—15, 31—avril 7

PAR [illegible] & CO.

MEUBLES DE MAISON.

Succession de Wm. O'Brien.—No 16,0[illegible] Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & Co, NICH'S J. HOEY, encanteur

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

VENDREDI, le 30 mars 1866, à 10 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er de février 1866, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues Annunciation et Erato, pour le compte de la succession de Wm O'Brien—

Tous les meubles de maison et de cuisine, les effets, &c. appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15mars—4, 25, 29, 30

Succession de James Mahoney—No 26,064—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO

NICHS. J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

LUNDI, le 26 mars 1866, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er mars 1866, il sera vendu, à l'encan, au bureau No 17 Place de la Bourse, pour le compte de la dite succession—

Une malle, contenant livres, habillements, bijouterie et un octant.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 mars—18, 24, 26

Succession de Mme Veuve Thérèse Connand.

Vente pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 26,030.—

Bons de la ville de la Nlle-Orléans—Billets de banque—Actions de la Banque des Citoyens.

Scrip d'assurance et actions de la compagnie du chemin de fer de Carrollton.

Résidence de familles, grandes, bien situées et confortables.

ET TERRAINS A BATIR.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 17 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 février 1866 et rendu dans la susdite succession, à l'effet d'opérer un partage—il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Mme Veuve Thérèse Connand, décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o—Six bons consolidés de la ville de la Nelle-Orléans, de $1000 chacun.

2o—Billets n'ayant pas cours, des "Banque de la Louisiane", "Banque de l'Union de la Louisiane", et "Banque de l'Etat de la Louisiane"—s'élevant à la somme de $1007.

3o—Dix huit Actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

4o—Deux cents Actions de la "Compagnie du Chemin de fer de la Nlle Orléans et de Carrollton.

5o—Cinquante piastres ($50) de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands pour l'année 1858.

—Propriétés foncières—

6o—Un certain TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Remparts et Bourgogne. Le dit terrain est désigné par le No 23 sur un plan dressé par Jacques Tanesse, portant la date du 16 octobre 1818, et déposé au bureau de Félix de Armas, notaire public; il a 60 pieds de face à la rue de la Douane, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles—le tout au pied français.

—Egalement—

Une portion de la partie du fond du terrain No 14, sur le même plan et touchant au susdit terrain, laquelle portion a 12 pieds de large sur 65 de profondeur, au pied américain, laquelle profondeur s'étend du terrain No 13 et le dit terrain No 23 forme un L; ensemble les améliorations, qui comprennent: une très grande maison à étage, en briques, ayant une mansarde, laquelle maison est désignée par le No 156 de la rue de la Douane, a un beau et grand verandah en fer sur la façade, un grand passage de porte cochère, un grand corridor au milieu, [illegible]

Cette propriété est une des meilleures du Deuxième District; elle est grande, confortable, près du centre des affaires et a un excellent voisinage.

7o—Cette très agréable résidence de famille, au No 72 de la rue St Louis, dans l'îlet compris entre les rues St Louis, Royale, Bourbon et Conti. Le terrain a 30 pieds de face à la rue St Louis, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles—mesure française. [illegible]

[illegible]

Conditions de la vente.

Pour les propriétés foncières—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets [illegible]

Pour les actions, bons, billets, &a., COMPTANT, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Octave Morel, notaire public, Passage de la Bourse, No 11.

[illegible] 24, 13 14 15 16 17 mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SOULÉ & COPPENS.

PAR SOULÉ & COPPENS,

A. COPPENS, Encanteur,

Bureau 91, rue Royale.

IL sera vendu, Jeudi, 15 mars 1866, à la tête du Vieux Bassin, vis-à-vis la rue St Louis, à 12 heures précises—

Le magnifique yacht à deux mâts le "Lulu" ayant 32 pieds de quille, avec voiles neuves, agrès, apparaux, accessoires, le tout en parfaite condition. Ce yacht est en doublé, et est doublé et chevillé en cuivre, à été construit avec des matériaux de choix et convient à un [illegible].

Conditions—Comptant, soit en billets de ville ou du Trésor des Etats-Unis.

A vendre à l'amiable—Un million de briques du fleuve. 14mars

PAR SOULÉ & COPPENS.

A. COPPENS, Encanteur

IL sera vendu, Vendredi prochain 16 courant, à 11 heures A. M., à leur salle d'encan, No 91 rue Royale, entre Conti et St-Louis—

Plusieurs lots de livres de loix, anglais et français; une grande glacière; une grande vitrière avec 34 vitres de 20 pouces, 40 milliers cigares, câpres français; conchiches français; kirsch, absynthe, whiskeys, vin en caisses, &c.

Conditions à la vente. 14 mars—3t

Vente de chevaux et de mulets par le Gouvernement

Conformément à des ordres reçus du Brt. Col. J. Chandler, quartier-maître en chef au dépôt de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Presse Pelican, rue Tchoupitoulas, près le Bull's Head—

Samedi, 17 mars—100 chevaux.
Lundi, 19 mars—100 do
Mardi, 20 mars—100 do
Mercredi, 21 mars—100 do
Jeudi, 22 mars—100 do
Vendredi, 23 mars—100 do
Samedi, 24 mars—100 do

La vente commencera aujourd'hui, à 10 heures.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

E. J. STRANG, Brt Lt Col et A. Q. M.

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches, habillements et articles de fantaisie.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 15 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu—

450 lots de marchandises sèches bien assorties et de saison.

200 lots d'habillements de saison.

—Egalement—

100 lots d'articles de fantaisie.

—Et—

Un fort lot de cotons blancs avariés.

Conditions à la vente. 14mars

PAR J. P. BOISSEAU.

Jambons, amidon, whisky, farine de maïs

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

IL sera vendu à l'encan, JEUDI 15 du courant, à onze heures du matin, au magasin No 32 de la rue Gravier—

15 Tierçons jambons passés au sucre; 100 caisses amidon, 20 barils whisky, 50 barils farine de maïs, 100 caisses savon, [illegible] barils pour prime, 50 caisses chandelles, 10 barils sucre.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15 mars

PAR CHARLES E. FORTIER.

Magasins et Résidences de prix dans le Deuxième et le Quatrième District.

Succession d'Alexandre Bergamini

Vente pour opérer un partage.

PAR CHAS E. FORTIER, encanteur.

Bureau 62 rue Douane

IL sera vendu, jeudi 12 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, le 26 février 1866 et signé le 5 mars 1866—les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession—

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Levée, St Louis, Chartres et Conti. Le dit terrain a 25 pieds 5 pouces de face à la rue Levée, sur 108 pieds de profondeur au pied français, et il est désigné par le No 1 sur un plan dressé par M Hopkins et, de l'autre côté par la propriété du Dr Lecoq, [illegible]

[illegible]

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Remparts, Dumaine et Bourgogne [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à l'échéance et en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour garantir les dits billets et les polices d'assurance devront être transférées à M. R. Kerr, tuteur des dits mineurs, au profit de tous les héritiers.

Les actes de vente pardevant Alcée Kerr, notaire public, aux frais des acquéreurs

15 mars—15, 22, 29—avril 6, 13

PROPRIÉTÉS ET VALEURS

Dans le Premier District, sur les rues Remparts et Lafayette. Aussi, 160 ACTIONS du Southern Oil Company, et SCRIP du Sun Mutual Insurance Company

Succession de Duncan B. McKennon.

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, rue de la Douane, No 62

IL sera vendu, JEUDI, 22 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 12 février 1866, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Duncan B. McKennon, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le faubourg Ste-Marie, dans l'îlet borné par les rues Remparts (autrefois Circus) Lafayette (autrefois Hevia), Dryades (autrefois Philippa) et Girod, et désigné comme le No 1 sur un plan par Charles de Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 25 janvier 1866 et annexé à l'inventaire fait des biens appartenant au dit McKennon par James Graham, notaire public, le 30 janvier 1866.

Le dit lot forme l'encoignure des rues Remparts et Lafayette, et mesure [illegible] mesure américaine, 22 pieds 3 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 71 pieds 6 pouces et 4 lignes; [illegible]

2o—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, désigné par le No Deux sur le susdit plan, d'après lequel il mesure, mesure américaine, 31 pieds 10 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 75 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles; ensemble, l'usage de la dite allée en commun avec les lots Nos Un et Trois.

3o—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le même District et îlet, en arrière des deux lots de terre ci-dessus décrits, et désigné par le No Trois sur le susdit plan, d'après lequel il mesure, mesure américaine, 36 pieds 7 pouces de face sur la rue Lafayette, sur une profondeur de 64 pieds entre lignes parallèles, avec l'usage de la dite allée en commun avec les lots Nos Un et Deux.

—Aussi—

Cent soixante-quinze actions de $100 chacune du fonds Capital du Southern Oil Company, une institution incorporée faisant des affaires dans la ville de Mobile, un scrip du Sun Mutual Insurance Co., pour l'année 1851 pour la somme de $ 60

Voir le plan à la Bourse.

Conditions — pour les actions et scrip, comptant; pour les propriétés foncières — une moitié comptant, et la balance à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement pour des billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour le montant des billets et transférer les polices.—Ils paieront les frais d'avocat à raison de 5 pour cent sur le montant du procès sur lequel on pourrait poursuivre, également garanti par privilège et hypothèque. Les acquéreurs auront le droit de payer l'adjudication comptant.

Actes de vente et frais incidents pardevant James Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14fév—16, 24 fév—4, 15, 22mars

MALADIES,

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VEROE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. VEROE. Le dépôt unique se [illegible]

GAUDOZ, pharmacien, encoignure Conti et Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & Cie.

O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 15 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un magnifique assortiment, reçus par les derniers arrivages.

Conditions à la vente 14mars

Voeux cirés, Elastique soie et Cordons en cuir.

Par E. ROGER & Co.

O. DEJAN, encanteur.

JEUDI, 15 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

50 douzaines veaux cirés de première qualité,
2000 verges élastique soie.
2000 grosses cordons à souliers en cuir.

Conditions à la vente. 14mars

Grande Vente de Chapeaux de Paille et Feutre.

Par E. ROGER & CO,

O. DEJAN, encanteur,

SAMEDI, 17 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

300 douzaines chapeaux paille pour hommes et garçons;
do feutre do do
do paille do dames et demoiselles;
do do do enfants

Le tout choisi expressément pour le détail de la ville et méritant l'attention des acheteurs.

Conditions à la vente.

Vente positive et sans réserve. 15 mars

Sacs de Voyage, Linge fait, Chemises, &c.

Par E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, Encanteur

SAMEDI, 17 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée

Une facture sacs de voyage, linge fait, Chemises, &c.

Conditions à la vente. 13mars

PAR HOFFMAN & MARKS

VENTE PAR HOFFMAN ET MARKS.

Grande vente, sans réserve, de 500 lots d'habillements fins de saison, 250 douzaines chapeaux français et américains, 150 douzaines sacs de chemins de fer et de voyage.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 38.

JEUDI, 15 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 lots d'habillements haute saison, comprenant: Habillements, habits, pantalons et gilets de [illegible] habillements habits, pantalons et gilets de dessous en casimir, redingotes de drap noir, pantalons doeskin, habillements toute sacs et Butters en coton, pantalons cotonnade, jeans et coutil bl, &c.

—Egalement—

250 douzaines sacs de chemins de fer et de voyage.

—Aussi—

15 malles et valises légèrement avariées.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 15mars

Vente par ordre des gardiens du port.

Habillements pour le compte de qui il appartiendra

PAR HOFFMAN & MARKS

S. S. ZELNICKER, Encanteur

Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, JEUDI, 15 du courant, à midi, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, pour le compte et aux frais des gardiens du port—

[illegible]

No 311 30 habits de drap noir,
do 340 30 habillements de [illegible]
do 345 75 pantalons de casimir
do 5[illegible] 21 do et gilets de dessous en casimir
do 5[illegible] 17 do casimir

Avariés à bord du bateau à vapeur Westmoreland, pendant le voyage de Cincinnati à la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15mars

PAR BERNARD TURPIN.

VENTE PAR ORDRE DU CONSUL DE FRANCE.

Fruits au jus! Fruits au jus!

Par BERNARD TURPIN, encanteur

SAMEDI le 17 mars courant, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encan, aux clefs de la Douane, dans le Bonded Warehouse, privé de l'importeur M J Ayet, coin de la Vieille Levée et Conti et Bienville, pour le compte de qui il appartiendra, les marchandises suivantes:

J A 1 à 100 caisses fruits au jus, grand format.
J A B 1 à 50 do do do petit do

Importées par le navire Etoile de la Mer, venu de Marseille.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14mars—3

PACANNES! PACANNES!

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau, No 97 rue Vieille Levée

VENDREDI 16 mars 1866, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 97, rue Vieille-Levée—

45 barils pacanes de la Louisiane.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 15mars

Vins rouges de Bergame et Narbonne en barriques, Vins de Porto, Sherry et Madère, Fruits à l'eau-de-vie, Absynthe, Vermouth, Sardines à l'huile, &c, &c

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau No 97, Vieille Levée.

VENDREDI le 16 mars courant, à 10 heures A M, il sera vendu à l'encan, au magasin No 97 rue de la Vieille Levée, les articles suivants:

60 barriques vin rouge de Bergame.
30 do do de Narbonne.
30 caisses vin rouge, diverses marques.
100 paniers et caisses vin de Champagne.
75 caisses absynthe et vermouth, Noilly Prat; fruits à l'eau de vie, prunes en paniers, sardines à l'huile, pâtés de foies gras, moutarde, liqueurs, bougies [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Vins de Bordeaux en barriques et en caisses, vin muscat, vermouth, cerises à l'eau de vie, sardines à l'huile, prunes d'Ente, amandes sans coques, bière de Tennant's, &c

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau, No 97 rue de la Vieille Levée.

SAMEDI, le 17 courant, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan aux clefs de la Douane dans le Bonded Warehouse privé de l'importeur M J AYET, coin Vieille Levée et Bienville et Conti, les marchandises suivantes:

[illegible] barriques vin de Bordeaux.
[illegible] caisses vin de Bordeaux.
[illegible] do vermouth Jourdan Brive.
[illegible] do cerises à l'eau de vie.
[illegible] do vin muscat.
[illegible] do sardines à l'huile.
[illegible] do olives.
[illegible] do conserves assorties.
[illegible] do câpres.
[illegible] do prunes d'Ente.
[illegible] do de pohms.
[illegible] do amandes sans coques.
[illegible] do bière de Tennant's.
[illegible] barils bière blanche de Tennant's.

Conditions à la vente. 15mars

PAR S. GUINAULT.

MEUBLES, DIVERS, &c., &c.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

VENDREDI, 16 mars 1866 à 10 heures du matin, à leur Bureau encoignure de la rue Bienville et Passage de la Bourse—

Des meubles assortis, table ronde, vaisselle, poudrière, glaces, divers articles, &c, &c.

De ce grande comptoir avec tiroirs.

Un coffre-fort [illegible]

Conditions—Comptant 15mars

Grande vente sans réserve

POUR LIQUIDATION DE

1,436 LOTS DE TERRE SITUÉS DANS LE PREMIER, DEUXIÈME TROISIÈME ET QUATRIÈME DISTRICTS DE CETTE VILLE

Et dans les paroisses environnantes.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu lundi, 26 mars 1866, et les jours suivants, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1,436 lots de terre situés dans les Districts et Paroisses ci-dessus, sur lesquels sont établies les [illegible] pour la description des dites propriétés on pourra se procurer des catalogues au bureau de l'encanteur, et les plans des propriétés pourront être examinés à la Bourse des Négociants.

Plusieurs des lots et des terrains sont loués à bail, les termes et conditions desquels seront expliqués au moment de la vente.

L'îlet No 339 est occupé depuis 1862 par le gouvernement des Etats-Unis qui y construit plusieurs grandes bâtisses toujours en sa possession et servant d'hôpitaux. Ledit îlet sera vendu en bloc avec tous les droits et réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour l'usage du susdit îlet.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets portant hypothèque et 6 0/0 d'intérêt et du jour de la vente à échéance. En cas de non paiement à l'échéance, ils porteront 8 0/0 d'intérêt jusqu'au paiement définitif, en cas de non paiement des susdits billets, et que des poursuites judiciaires soient instituées, les honoraires d'avocat fixés à 5 0/0 seront aux frais des acquéreurs.

Les propriétés améliorées devront être maintenues assurées par les acheteurs et les polices transférées aux vendeurs.

Actes de vente pardevant A. Bienvenu, notaire public aux frais des acquéreurs. 8 mars

Résidence confortable rue d'Espagne

PAR S GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI 17 mars 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Cette jolie résidence à deux étages, No 94 rue d'Espagne ayant au rez-de-chaussée, deux salons, un corridor d'entrée, salle à manger et galerie derrière, et au second étage trois chambres, cabinet, balcon sur la rue et galerie derrière. En arrière une cuisine de quatre pièces, un grand et beau hangar dans le fond, de toute la largeur du terrain, deux citernes, puits, &c. &c.

Le tout construit sur un magnifique terrain, mesurant 53 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue d'Espagne, sur 154 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur entre les rues Grands Hommes et Craps.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—moitié comptant et la balance à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public. 8 mars—17 avril

PAR JOHN L. LARESCHE.

PAR JOHN L. LARESCHE, Encanteur.

Bureau No 47, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, jeudi 15 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un lot de terre situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 21 de l'îlet No 48, mesurant, au pied américain, 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 127 pieds de profondeur.

Le dit lot de terre est compris entre les rues Mandeville, Marigny, Libéraux et Fuke.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Paul E. Laresche, notaire public. 15mars—2

Succession de Victoire Fledeau.

PAR JOHN L. LARESCHE, encanteur,

Bureau, No 47 Passage de la Bourse.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 3 mars 1866, dans la succession de Victoire Fledeau—No 26,020.

IL sera vendu, jeudi, le quinze mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro six de l'îlet numéro soixante-six, compris entre les rues Mandeville, Espagne, l'Abbaye et Grand Hommes, suivant un plan fait le 29 de mars 1838, par Louis Surgi et déposé en l'étude de Louis Feraud, alors notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure au pied américain, trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Mandeville, sur cent vingt-sept pieds et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8mars—10 et 15

Propriété de valeur dans le Premier District

PAR JOHN L. LARESCHE, encanteur,

Bureau, No 47, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, JEUDI, 15 mars 1866, à midi—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Gravier, Perdido, Howard et Liberté, mesurant en [illegible] 22 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de large dans le fond, cent quatre vingt cinq lignes de profondeur du côté de la rue Howard et cent pieds huit pouces et deux lignes du côté de la rue Liberté—Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

TERMES ET CONDITIONS.

Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit avec hypothèque et intérêt à raison de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Paul E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8mars—10 et 15.

VACCINATION.

MME FERARI informe sa clientèle qu'elle vaccine chez elle les mercredis et jeudis de chaque semaine, de midi à 2 heures. Elle rappelle en même temps aux dames qu'elle continue à donner tous ses soins au traitement des maladies.

Visites en ville ou à son domicile 169 entre Toulouse et St Pierre des Remparts.

PERDU

UN certificat pour 25 actions du fond capital de la Banque de la Louisiane, transférées par Samuel Smith & Co à G. Reuken, le 2 février 1865. On se rappelle par le numéro. Demande pour livraison d'un double du certificat a été adressée à qui de droit.

FRED MYSING, Commis de la succession G. Reuken.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

150 actions du fond capital de la banque des Marchands

Un banc dans l'église du Christ.

Succession de Thomas C. Gilmour, décédé.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, 21 mars, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 5 mars 1866, dossier de la Cour No—pour le compte de la succession de Thos. C. Gilmour décédé, il sera vendu—

150 actions du fond capital de la banque des Marchands.

Un banc dans l'église du Christ, rue du Canal,

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET.

Maison confortable dans la rue des Grand Hommes, entre les rues Port et Enghien Troisième District.

Succession de Catherine Gertrude Miller, veuve en premières noces de Bernard Kraan et en secondes noces, femme défunte de H. H. Gruz.—No 25,480.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Royale, No 44.

JEUDI, 22 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, rendu le 4 décembre 1865 et signé le 12 décembre 1865, la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine), Enghien, Chartres (maintenant Royale) et Port. Le dit terrain a un pied américain vingt-neuf pieds de face à la rue des Grands Hommes sur cent pieds de profondeur. [illegible]

[illegible]

Conditions—[illegible]

[illegible]

1866—19mars—4,8,15,19,22mars

Succession de JOSEPHINE ESTALA LE BRETON, décédée épouse de Charles Zénon Derbigny—No. 25,[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, No 42 rue Royale.

LUNDI, 26 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du [illegible]

1o—TROIS TERRAINS [illegible]

[illegible]

2o—[illegible]

3o—QUINZE TERRAINS [illegible] 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, [illegible]

Conditions—Pour le terrain No 1, [illegible]

[illegible]

Pour les quinze terrains sur le Grand Isle, comptant.

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

Pierre Albert Roux, exécuteur testamentaire de Mme Suzanne Bomeron, décédée femme de Louis N. Fortus, contre Oscar Reinecke—No 26,053.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 42

LUNDI, 2 avril 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, [illegible]

[illegible]

Le terrain No 1 a 31 pieds [illegible]

[illegible]

Conditions—Le moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, [illegible]

Les actes de vente pardevant Pierre Coudrain, notaire public aux frais des acquéreurs.

Vente pour opérer un partage.

Bonne résidence dans la rue des Ursulines, No 329, entre les rues Prieur et Johnson,

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 7 mars 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu,

Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Johnson, Hôpital et Prieur. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2.

Le terrain No 1 a 31 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines sur 121 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble la maison confortable couverte en ardoises ayant un grand corridor, 2 salons, 4 portes à coulisses, 3 chambres à feu, dans la partie supérieure du fond de la maison, 3 chambres à feu; dans le fond une bâtisse ayant une cuisine et deux chambres; cave, lieux d'aisance, jardin, &c.

Le terrain No 2 touche au susdit, a 30 pieds de face à la rue des Ursulines, 121 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 sur une profondeur irrégulière sur la ligne [illegible]

[illegible]

Le tout d'après un plan qu'on peut voir à la Bourse.

Conditions—[illegible]

[illegible]

Magnifique propriété face au Chemin du Bayou, bien connue sous le nom de "Propriété Thierry"; également, plusieurs maisons situées dans la rue du Quartier et dont une est établie en distillerie.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale No 42

JEUDI, quinze mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

1o—Sept terrains formant la plus grande partie de l'îlet compris entre le Chemin du Bayou et les rues Derbigny, Hôpital et Roman. Ces terrains ont ensemble 99 pieds [illegible] la face au Chemin du Bayou [illegible]

[illegible]

Cette propriété est vendue sujette aux restrictions suivantes, savoir: le vendeur se réserve le privilège de retirer de la propriété jusqu'au 1er mai tous les arbres fruitiers qui y sont plantés, [illegible]

Les serres chaudes et les plantes qui s'y trouvent ne sont pas comprises dans la vente. Le vendeur se réserve le droit de s'en servir.

2o—Un morceau de terre situé dans l'îlet compris entre les rues Quartier, Chartres, Esplanade et Levée ou Decatur. Le dit morceau de terre a 25 pieds 9 pouces de face à la rue du Quartier, 105 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne [illegible]

[illegible]

3o—Une maison basse, briquetée entre poteaux, faisant face à la rue du Quartier, ayant quatre chambres, water, wharfs, &c.

4o—Une petite maison basse, en bois, faisant face à la rue du Quartier, ayant trois chambres, &c.

5o—Une maison en briques, à étage, faisant face à la rue du Quartier, ayant 7 chambres, 2 cabinets et galerie derrière; dans le fond, bâtisse ayant 4 chambres, water, &c.

Le tout d'après des plans dressés par Pilié & Depouilly, ingénieurs civils et architectes, lesquels plans sont exposés à la Bourse à partir de samedi, 10 du courant. Le public est invité à aller voir les différentes propriétés, qui pourront y être examinées à toute heure raisonnable.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 mars

CORS, OIGNONS, ONGLES DEFORMES, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS [illegible] guéris par le Dr S M BARNETT, chirurgien pédicure, rue CANAL No 106. Il est recommandé par les meilleurs médecins et les chirurgiens de la ville. Toutes les maladies, [illegible]

N. VIGNIE,

Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général.

Bureau,—Passage de la Bourse, No 42, près de la rue de la Douane.

A. CARRIERE,

Négociant Commissionnaire,

Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.

98, Rue Bienville, Nlle Orléans.

CHANGE SUR PARIS ET BORDEAUX.

A vendre en sommes à la convenance des acheteurs.